



ORIENTATION
7

Prévenir les situations susceptibles de nuire à la santé

DES PRATIQUES À PRIVILÉGIER

tirées du [cadre de référence Gazelle et Potiron](#)

- 7.1 Mettre en place un protocole permettant de reconnaître les allergènes, d'assurer la sécurité des enfants allergiques et d'intervenir adéquatement en cas de réaction allergique
- 7.2 Mettre en place un protocole permettant de minimiser les risques et d'intervenir adéquatement en cas d'étouffement
- 7.3 Éviter de servir du miel ou des produits contenant du miel aux enfants de moins de 12 mois
- 7.4 Éviter de servir les aliments suivants : jus de fruits non pasteurisés, lait cru, fromage de lait cru, œufs crus, germes crus ou mal cuits, viandes, volailles et poissons crus ou mal cuits
- 7.5 Offrir de l'eau ou du lait aux enfants après la consommation d'un aliment sucré et collant
- 7.6 Disposer de matériel sécuritaire et adapté à l'âge et au stade de développement de l'enfant

Formations

- ▶ [Offre de service de la direction de santé publique du CISSS de Lanaudière – brossage des dents en service de garde](#)
- ▶ [Gazelle et Potiron : la saine alimentation dans les milieux de la petite enfance](#)

Ressources / articles

- ▶ Étouffement : [Mieux vivre avec notre enfant | Section étouffement](#)
- ▶ [Site web Allergies Québec](#)



* Tiré de GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ministère de la Famille, Gazelle et Potiron. Cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance. 2017. Présenté dans le cadre de la Grande journée régionale Gazelle et Potiron, organisé le 15 février 2024. Ce projet est financé par la politique gouvernementale de prévention en santé.